



Logement non décent : la Caf peut aider les locataires

Vous pensez vivre dans un logement ne répondant pas aux normes de décence et ne savez pas comment remédier à cette situation ? La Caf peut vous accompagner dans vos démarches.

Impliquée dans un dispositif départemental (Pôle de lutte contre l'habitat indigne) aux côtés de partenaires comme l'Adil (Agence départemental d'information sur le logement), la Caf peut diligenter un diagnostiqueur agréé pour faire un état des lieux des désordres effectifs.

Votre situation :

Vous êtes locataire et bénéficiaire de l'Als ou de l'Alf et votre logement ne vous semble pas décent.

> En savoir plus sur les critères de non décence en [cliquant ici](#).

Que devez-vous savoir ?

Votre propriétaire ou bailleur a l'obligation de vous louer un logement répondant aux normes de sécurité et de santé définies dans le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002.

Que devez-vous faire ?

- Pour qu'une évaluation précise soit effectuée (notamment grâce à un diagnostic sur place) et pour obtenir la mise aux normes, vous devez contacter votre Caf qui prendra en charge votre dossier.
- Votre bailleur et vous-même devez remplir une grille d'autodiagnostic.
- Vous devez continuer à payer votre loyer résiduel.

> **Pour en savoir plus sur le dispositif** [cliquez ici](#)

> Liens utiles

Caf : www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/se-loger

ADIL : www.adil31.org

Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne de Haute-Garonne (PDLHI 31) :

[http://www.haute-garonne.gouv.fr/Outils/Formulaires-de-contact-definis/DDT-](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Outils/Formulaires-de-contact-definis/DDT-Pole-de-Lutte-contre-l-Habitat-Indigne-de-Haute-Garonne-PDLHI-31)

[Pole-de-Lutte-contre-l-Habitat-Indigne-de-Haute-Garonne-PDLHI-31](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Outils/Formulaires-de-contact-definis/DDT-Pole-de-Lutte-contre-l-Habitat-Indigne-de-Haute-Garonne-PDLHI-31)

Votre Caisse d'allocations familiales